L'amnistie pour Draveil
Les affaires du Maroc

La proposition d'amnistie de M. Argelès est renvoyée à la Commission de réforme judiciaire. — Les interpellations sur le Maroc sont remises.

Paris, 23 décembre. — La séance est ouverte à quatre heures. M. Henri Brisson, prononce l'éloge de M. de Kerjégu, député de Quimperlé, décédé subitement.

La proposition de M. ROCHE, concernant la modification de la loi de 1875 sur l'élection des sénateurs, est adoptée. Cette modification donne aux préfets, un délai de 8 jours pour les protestations.

LES INCIDENTS DE DRAVEIL

La proposition d'amnistie

M. ARGELIES présente une proposition de loi tendant à accorder amnistie pleine et entière pour les événements de Draveil et de Villeneuve-Saint-Georges dans la période du 15 mai au 31 juillet 1908.

Par suite de la décision de justice du 31 octobre dernier, il ne reste parmi les détenus que des comparses ; les auteurs principaux des troubles et des violences sont mis hors de cause.

En frappant ces éléments secondaires, il est à craindre que l'action de la justice soit mal appréciée dans certains milieux.

Mieux vaut l'oubli, œuvre de mansuétude, dans l'intérêt de l'apaisement, de la conciliation et de l'entente. (*Applaudissements*).

L'orateur demande l'urgence.

M. CLEMENCEAU dit qu'il n'est pas insensible aux sentiments exprimés par M. Argelès, mais il ne peut, au nom du Gouvernement, s'associer à la proposition qui est faite, parce que la proposition d'amnistie est essentiellement d'ordre gouvernemental et que le Conseil des ministres n'a pas été consulté.

M. DALIMIER dit qu'il est nécessaire de statuer aujourd'hui pour empêcher le procès de s'ouvrir.

Le calme est aujourd'hui pleinement rétabli ; c'est dans l'intérêt de la paix sociale que l'orateur supplie le Gouvernement de prendre cette mesure d'humanité et de justice. (Applaudissements à gauche).

M. CLEMENCEAU dit qu'il regrette de ne pouvoir accéder au désir exprimé par l'orateur, mais il déclare qu'il est impossible à un Gouvernement digne de ce nom d'accepter la proposition dans les termes où elle est présentée.

L'urgence repoussée

A la majorité de 269 voix contre 234 sur 503 votants, l'urgence n'est pas prononcée.

La proposition sera imprimée et distribuée et renvoyée à la Commission de la réforme judiciaire.

Les interpellations sur le Maroc

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations sur le Maroc.

M. PICHON dit que, ainsi que le gouvernement l'a déclaré hier, il est à la disposition de la Chambre.

A la Chambre de voir s'il y a urgence à entamer la longue discussion que l'on annonce et s'il ne serait pas préférable de renvoyer ce débat à la rentrée.

Actuellement toutes les puissances sont d'accord pour reconnaître le Sultan Mouley Hafid. Nous sommes sur le point d'engager avec lui des pourparlers dans un sentiment de confiance et d'amitié réciproques. (Mouvements divers.)

Est-ce le moment d'entamer le débat ? La Chambre jugera. (Très bien, très bien.)

JAURES dit qu'il laisse la Chambre juge ; elle a décidé hier de discuter la question aujourd'hui à 2 heures, et il est 5 heures. Elle pourrait consacrer la journée de demain à ce débat. (Mouvements divers.)

La discussion renvoyée

A la majorité de 296 voix contre 250 la Chambre renvoie la discussion.

M. Félix MARTIN développe un contre-projet qui est combattu par M. Steeg, lequel justifie les propositions de la commission dont il est le rapporteur. Le projet de la commission est adopté.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi ayant pour but de combattre les épizooties et les maladies contagieuses des animaux.

L'urgence est déclarée.

Les chapitres modifiés par la Chambre

M. POINCARE a la parole sur les modifications faites par la Chambre au budget tel qu'il avait été voté par le Sénat.

M. Poincaré fait connaître les décisions de la Chambre que ratifie la commission des finances, et celles au contraire que la commission repousse.

Les plus importantes portent sur les dispositions concernant les absinthes et les automobiles. Dans ces conditions, il paraît certain que le budget devra revenir une nouvelle fois devant la Chambre.

Le président met aux voix par chaque ministère, les chapitres qui sont sujets à contestations entre les deux Chambres. Ministère de l'Intérieur : un desaccord subsistait avec la Chambre sur le chapitre 16 concernant les subventions aux sociétés de tir, mais sur la demande de M. Humbert, le Sénat vote le rétablissement de crédit adopté par la Chambre, soit une augmentation de 83.000 francs. Ministère de l'instruction publique : chapitre 52, Expédition française au Pôle Sud. La Chambre avait voté un crédit de 50 mille francs. Le Sénat vote simplement une ouverture de crédit pour mémoire. Ministère des Colonies : chapitre 21, subvention à la Guadeloupe. Le Sénat vote une augmentation de 25,000 francs sur les chiffres de la Chambre.

Les droits sur l'absinthe

On met en délibération l'art. 17 concernant la perception à établir sur les absinthes à 65 degrés.

M. de LAMARZELLE combat cet article, car, dit-il, plus l'absinthe est riche en alcool, plus elle est nocive.

M. Peytral fournit des explications techniques sur la fabrication des absinthes et celle des essences. Il dit que l'art. 17 en discussion ne remplira pas le but que se proposent ses promoteurs.

M. CAILLAUX intervient. Le ministre des finances demande au Sénat de voter l'art. 17 car l'augmentation du prix de vente restreindra la consommation de ce produit.

MM. STRAUSS et GOURJU réclament la disjonction de l'art. 17.

La disjonction est prononcée par 225 voix contre 42.

C'est le désaccord le plus important qui existe entre la Chambre et le Sénat.

Les autres articles de la loi de finance sont adoptés.

La prochaine séance est fixée à demain matin 9 heures et la séance est levée à 7 heures et demie.

Le Budget au Sénat

Le Sénat renvoie le budget à la Chambre après en avoir disjoint l'article concernant les droits sur l'absinthe

Paris, 23 décembre. — La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Antonin Dubost.

M. CAILLAUX dépose le projet de budget de 1909 modifié par la Chambre.

On renvoie le budget à la commission des finances.

Le Sénat valide M. Mougeot élu dans la Haute-Marne.

Le projet de construction d'un nouveau bassin au port de Marseille est renvoyé pour discussion à la prochaine séance après la rentrée sur la demande de l'amiral de Cuverville. On adopte un cahier de crédits extraordinaires pour les postes et télégraphes.

On passe à la première délibération du projet de loi modifiant la composition de la commission centrale instituée par la loi de 1905 sur l'assistance obligatoire aux vieillards. L'urgence est déclarée.

LA REVOLUTION AU VENEZUÉLA

LE REGNE DE CASTRO EST TERMINE. — D'EUROPE LE PRESIDENT COMPLOTTAIT CONTRE SON VICE-PRESIDENT QU'IL VOULAIT FAIRE ASSASSINER.

New-York, 23 décembre. — La chute de Castro est désormais un fait accompli. Elle s'est produite dans des circonstances assez dramatiques. La fin du dictateur date de samedi, jour où l'on a fait échouer un attentat comploté pour assassiner le vice-président général Gomez. Un avocat très connu à Caracas a présenté à la Cour fédérale une accusation formelle contre Castro, pour complicité dans le complot, en demandant sa mise en accusation. Déjà depuis le commencement des manifestations contre Castro, des dépêches chiffrées étaient échangées fréquemment entre Castro et ses agents en Amérique. Dans une réunion tenue vendredi soir sous la présidence du docteur Guzman, secrétaire du dernier cabinet de Castro, les conspirateurs décidèrent de faire un coup d'Etat, d'assassiner le général Gomez.

M. Paul-Baptiste et autres personnages importants du gouvernement devaient s'emparer du gouvernement et terroriser la population avec les troupes. M. Tarrez Cardenas, ex-ministre de l'Intérieur, fut chargé de mettre à exécution ce complot et avait à sa disposition pour ce faire le commandant de trois bataillons. En dépit toutefois des précautions prises, le général Gomez eut vent de quelque chose et avant vérifié la gravité des bruits qui lui étaient parvenus, samedi matin, il s'en alla à pied à la caserne où se trouvait le régiment des mutins, commandés par le frère du président Castro, le colonel Castro et, avec un courage sans pareil, le vice-président entra dans la caserne et mit en état d'arrestation le colonel.

Le complot contre Gomez échoue

Ensuite, il s'en alla à la maison Jaune où il eut un entretien des plus violents avec M. Torrez Gardena. Ce dernier prit une attitude de défi et nia absolument l'existence du complot. Alors, Gomez le saisit par les épaules et le secouant brutalement, lui dit :

— J'ai tout découvert, vous avez comploté pour m'assassiner : vous êtes mon prisonnier !

M. Torrez Cardenas s'efforça de saisir son revolver mais Gomez lui tenant les bras le colla contre un mur et appela la garde ; celle-ci arriva et Gomez leur remit son prisonnier qui fut immédiatement écroué.

Ces deux arrestations opérées par le général Gomez lui-même ont eu pour effet d'étouffer le complot. Les amis du vice-président, dès qu'ils connurent la nouvelle, se mirent rapidement à sa disposition pour le protéger. L'ordre fut instantanément donné d'arrêter le docteur Guzman et le docteur Bardit, ministre de l'intérieur, en même temps que d'autres.

A la suite de ces événements, le vice-président Gomez révoqua le Cabinet du président Castro et en nomma immédiatement un autre.

Lorsque la nouvelle de ces événements fut connue dans la ville, une grande foule s'amassa sur la place Bolivar et manifesta bruyamment sa satisfaction pour la tournure qu'avaient prise les événements.

La Banque du Venezuela a immédiatement télégraphié à ses correspondants de Berlin et de Paris pour annuler la lettre de crédit illimité qu'elle avait donné à Castro quand il est parti pour l'Europe.

Le Venezuela et les puissances

La réorganisation générale du gouvernement et la chute de Castro ne laissent subsister désormais aucun obstacle pour la solution des différents conflits existant entre la République et les puissances européennes.

Le docteur Paul, ministre des Affaires étrangères, a reçu la mission d'aller en Europe avec une mission diplomatique spéciale, afin de résoudre toutes les questions actuellement pendantes avec les puissances étrangères. M. Paul partira le 24 décembre.

Le ministre des Affaires étrangères a informé également les représentants diplomatiques d'ici que toutes les mesures nécessaires pour maintenir l'ordre et protéger la vie des étrangers seront prises et qu'il n'y a aucune raison d'avoir des inquiétudes.

Le général Gomez ex-vice-président, a publié une proclamation dans laquelle il expose à la population qu'il n'a pas pris le pouvoir par ambition personnelle.

Après avoir rappelé comment il déjoua la conspiration ourdie contre lui, Gomez ajoute qu'il s'est efforcé de constituer un cabinet représentant l'opinion publique du pays.

Le nouveau cabinet

Caracas, 23 décembre. — Le nouveau cabinet est ainsi constitué :

Intérieur, M. Alcantara.
Affaires étrangères, M. Guinaud.
Finances, M. Tellar.
Guerre, général Olivares.
Travaux publics, M. Vargas.
Instruction publique, M. Maldonado.

Le conflit Hollando-Venezuelien

Il serait virtuellement terminé.

Willemstadt, 23 décembre. — Le nouveau ministère vénézuélien a rapporté le décret défendant le transbordement à Willemstadt des marchandises à destination des ports vénézuéliens. Cette mesure était la principale des difficultés ayant provoqué la tension des relations entre la Hollande et le Venezuela. On considère que son abrogation met virtuellement fin aux différends des deux gouvernements.

On estime ici, d'après les dernières nouvelles de Caracas, que le règne de Castro est fini.

Castro ne sera pas opéré

Berlin, 23 décembre. — En définitive, Castro ne sera pas opéré. Le professeur Israël, après l'avoir soumis à l'examen de huit jours, en est arrivé à la conclusion qu'il ne souffrait d'aucun mal sérieux. Le docteur lui a dit que pour guérir, il lui suffirait de mener une vie plus régulière.

L'affaire Steinheil

M. André et M. Hamard perquisitionnent impasse Ronsin.

Paris, 23 décembre. — M. André, accompagné de M. Hamard et des inspecteurs Dol et Jouin, s'est rendu ce matin, vers neuf heures, à l'impasse Ronsin, à la villa Steinheil.

Vers dix heures, une voiture de déménagement ne portant aucune inscription sauf celle de « camionnage » s'arrêtait devant la villa ; on en retirait aussitôt un lit-cage, un lit en bois et plusieurs accessoires de literie.

On dit que les meubles apportés à la villa sont ceux d'un nouveau concierge, qui viendrait remplacer Marietta Wolf.

M. André, M. Hamard et les inspecteurs sont repartis à onze heures.

A L'INSTRUCTION

M. André a entendu cet après-midi, à partir de une heure et demie, le docteur Acheray, le médecin de la famille Steinheil.

Le magistrat veut, en effet, essayer de corroborer, à l'aide de sa déposition, les déclarations du docteur Lefèvre, de l'ingénieur Lecocq, de Rémy Couillard et de l'agent Ghiani.

Après le docteur Acheray, M. André a interrogé une ancienne couturière de Mme Steinheil.

Un pré'endu drame domestique et politique

LA MORT D'UN AVOCAT. — UN SUICIDE. — M. ANDRE FALLIERES N'Y EST POUR RIEN.

Paris, 23 décembre. — Sous ce titre, nous relations hier une information de certains de nos confrères parisiens, d'après lesquels le fils d'un très haut personnage de la République serait mêlé de très près, à la mort d'un avocat parisien.

Il s'agissait de Me Astresse, avocat à la Cour d'appel qui, ayant surpris sa femme en flagrant délit d'adultère, aurait été tué d'un coup de revolver par l'amant, mis en état de légitime défense par l'agression du mari, et, sans prononcer tout d'abord le nom de cet amant, on laissait nettement percer sa personnalité : c'était M. André Fallières, fils du Président de la République.

Les faits se seraient passés en juillet 1907 et, naturellement, selon nos conteurs, l'affaire avait été étouffée. On donnait des détails précis. Le corps de la victime avait été incinéré « dans l'espoir que les traces matérielles de l'assassinat disparaîtraient ainsi à jamais ». Quant au crime, « il avait été habilement truqué et dissimulé grâce aux stratagèmes d'un policier qui a eu, depuis lors, un magnifique avancement ».

C'est un vulgaire canard dont il n'est point malaisé de couper les ailes. Il résulte de nos informations que la personnalité de M. André Fallières est complètement étrangère à la mort de Me Astresse, qu'il n'a jamais fréquenté et dont il n'a jamais connu la femme, même de vue. Rétablissons les faits.

La mort de l'avocat

Me Astresse était, au Palais, un de ces nombreux avocats qui, victimes de leur profession, souvent ingrate, végètent et gagnent péniblement leur vie. Ses débuts lui avaient donné, pourtant, un certain espoir. Secrétaire de la Conférence des avocats, il s'était vu confier par des compagnies d'assurances, quelques dossiers, et il avait une assez belle clientèle. Puis, le chiffre d'affaires était resté stationnaire pour, suivant un phénomène assez fréquent au Palais, aller diminuant, sous la poussée de jeunes concurrences avides. Me Astresse s'en affecta d'autant plus qu'en même temps, ses charges avaient augmenté. Il s'était marié, il était devenu père de famille. Forcé de « paraître », il souffrit de ne pouvoir donner aux siens quelquefois même le nécessaire. Il conta ses déboires à beaucoup de ses confrères, leur dit ses chagrins, ses rancœurs et quand, un après-midi de juillet 1907, on apprit dans la salle des Pas-Perdus que Me Astresse s'était suicidé, personne n'en parut surpris.

Me Astresse s'était, en effet, dans un accès de désespoir neurasthénique, fait sauter la cervelle. Le corps du malheureux fut inhumé et non incinéré comme on l'a dit.

Une interview

Un ami de M. André Fallières a fait, concernant cette affaire, les déclarations suivantes à un de nos confrères du « Gil Blas ».

« Cette accusation est odieuse, elle ne repose sur rien, absolument rien. Vous savez quelle amitié nous unit, André Fallières et moi. Je sais tout de sa vie dans laquelle il n'y a, d'ailleurs, rien à cacher. Il ne connaissait pas Astresse ; quant à sa femme, il lui serait bien difficile de dire si elle est brune ou blonde, maigre ou grosse, grande ou petite.

— Connaissait-il le mari ?

— A peine, comme tout confrère que l'on rencontre dans la Salle des Pas-Perdus. Et puis, ajouta spontanément mon interlocuteur ni cet adultère, ni ce meurtre ne sont vraisemblables dans le caractère d'André Fallières. C'est un très honnête homme, très maître de lui et avec cela très fin. Jamais il ne se serait lancé dans pareille aventure.

Je rappelai alors les premiers articles, le procès intenté par Mme Astresse.

— M. André Fallières a-t-il connu ces articles, ce procès ?

— Oui, certainement, c'est un de nos amis communs qui les lui a révélés. Et à un moment, il eut l'intention d'intervenir au procès intenté par cette femme qu'il ne connaissait pas. Il aurait suivi l'audience si le procès avait été plaidé, mais nous fûmes très surpris d'apprendre que tout cela finissait en queue de poisson. Mystère ! Vous comprendrez aussi qu'il dédaignât de poursuivre personnellement.

« Quant au voyage qu'aurait fait, tout exprès, M. André Fallières pour « se changer les idées » après la mort de M. Astresse, il me suffira de vous dire que depuis quinze ans, il ne s'est pas passé de vacances sans que mon ami fît un voyage soit en France, soit à l'étranger. Et cette année là il est parti comme les autres années, je crois même qu'il alla à Constantinople en compagnie de deux confrères de ses amis.

— Alors, dans cette histoire ?

— Dans cette histoire, il n'y a rien, mais rien du tout de vrai en ce qui concerne M. André Fallières.

La Crise industrielle allemande

500 mille sans travail dans l'Empire

Berlin, 23 décembre. — Le nombre des ouvriers sans travail a augmenté depuis novembre de 55.641 personnes.

Les sociétés des chemins de fer accusent une diminution sur novembre de 8.947.408 personnes. Il y a dans tout l'empire allemand, à l'heure actuelle, environ 500.000 ouvriers sans travail, dont 60.000 à Berlin.

LA QUESTION DES BALKANS

Une nouvelle note russe aux puissances

Saint-Pétersbourg, 23 décembre. — M. Isvolsky prépare actuellement, en même temps que ses déclarations à la Douma, une note-circulaire sur les propositions autrichiennes et la réponse russe. Il est probable que les deux communications auront lieu simultanément, jeudi ou vendredi.

Elles confirmeront de tous points mes précédentes informations : la Russie ne s'oppose pas à ce que l'Autriche négocie avec les puissances directement intéressées à la crise, mais persiste à réclamer pour la conférence le droit de libre examen et de libre discussion.

Au moins dans son discours, M. Isvolsky soulignera en outre les sympathies de la Russie pour les puissances slaves.

Le Montenegro demande Spiza

Cettigné, 23 décembre. — Le gouvernement monténégrin a remis hier aux ministres de Russie, de France, d'Angleterre et d'Italie une note indiquant qu'il s'était toujours engagé à réclamer à l'Autriche la restitution de Spiza au cas où celle-ci annexerait la Bosnie.

La note rappelle brièvement les motifs de cette restitution, qui est considérée par le Montenegro comme la base immuable de sa politique à l'égard de l'Autriche.

LES AFFAIRES DU MAROC

Moulay Hafid est impuissant à assurer l'ordre

Tanger, 23 décembre. — De graves nouvelles arrivent de Fez. Moulay-Hafid, raconte-t-on, se voit impuissant à assurer l'ordre au Maroc avec les moyens dont il dispose ; aussi a-t-il décidé de demander que l'organisation de la police s'étende aux villes de l'intérieur à l'égard desquelles l'acte d'Algésiras est resté muet. Si le sultan persiste dans cette idée, on redoute qu'un soulèvement général ne se produise.

On déclare qu'à Fez arrivent sans cesse des Européens désireux d'entrer en relations commerciales avec le nouveau Maghzen ; ils cherchent à obtenir les bonnes grâces de Moulay-Hafid en lui faisant des présents.

Le sultan reçoit toutes sortes d'objets, depuis des phonographes jusqu'à de belles esclaves circassiennes.

Edouard VII ira-t-il en Allemagne ?

Berlin, 23 décembre. — Suivant le « Berliner Tageblatt », à Berlin, on ne sait rien encore, soit à la cour, soit au ministère des affaires étrangères, d'une modification du plan de voyage du roi d'Angleterre. Le roi a promis, le 11 août, à l'empereur, à Cromberg, de venir le voir au commencement de 1909 ; depuis, il n'a pas fait prévoir qu'il renonçait à cette visite.

Horrible infanticide

Pour faire disparaître un enfant, une matrone l'ébouillante et le dépèce.

Périgueux, 23 décembre. — Un crime horrible vient d'être commis rue Modeste, près de l'hôtel de ville. A cette adresse habite une femme Chort, qui tient un débit de vin et un hôtel meublé.

Vers la fin de novembre dernier, une jeune femme en état de grossesse avancée, louait une chambre dans cet hôtel, afin disait-elle, de se reposer, avant de se rendre à la Maternité de Bordeaux. Or, pendant son séjour, cette jeune femme accoucha clandestinement, avec le secours de la logeuse, abandonna son enfant à celle-ci, en lui disant de s'en débarrasser, puis disparut. L'hôtelière aurait alors plongé l'enfant dans l'eau bouillante, l'aurait dépecé et aurait ensuite jeté les débris du pauvre petit être dans la fosse d'aisance de la maison.

Il y a quelques jours, grâce à des propos échappés à une bonne, la police eut vent de ce crime odieux. Une enquête fut ouverte aussitôt et, aujourd'hui, on a procédé, rue Modeste, à une perquisition qui a amené l'arrestation de la femme Chort.

Celle-ci a avoué son crime en partie, mais elle prétend que l'enfant était mort de mort naturelle lorsqu'elle procéda au découpage du cadavre afin de le faire disparaître.

La femme Chort a déclaré ne pouvoir fournir aucune indication ni aucun renseignement sur la mystérieuse accouchée, que l'on recherche activement.

On procède en ce moment à la vidange de la fosse d'aisance de l'hôtel pour retrouver le petit cadavre. Cette opération terminée, l'enquête sur cette tragique affaire, qui passionne vivement la ville, sera activement menée.

Ajoutons que la foule a failli faire un mauvais parti à la femme Chort, que l'on a dû conduire en voiture, et sous bonne escorte, à la maison d'arrêt.

Un mari tue sa femme devant ses enfants

Vervins, 23 décembre. — Dans un accès de fureur, causé par la jalousie, un ouvrier tisseur, nommé Alfred Maillard, âgé de 31 ans, a tué sa femme sous les yeux de ses enfants, dont l'aîné a 10 ans.

Maillard, qui habitait rue Jacob, numéro 32, depuis quelques semaines, travaillait au tissage Berlin.

Sa femme, née Justine Risbourg, était également employée dans le même établissement. Le ménage avait deux enfants : Albert, âgé d'une dizaine d'années et Robert, âgé de deux ans.

Mme Maillard allait être mère dans deux mois, pour la troisième fois.

Au cours de la journée de lundi, Mme Maillard, qui ne s'était pas rendue à l'atelier, avait vaqué aux soins du ménage.

Le soir venu, au moment de préparer le repas de son mari, la ménagère mit au lit ses deux enfants : le dernier, Robert, qui, d'habitude, couche dans la chambre de ses parents, reposait près de son frère aîné.

Vers sept heures un quart, Maillard rentra. Sa femme lui versa alors une tasse de lait chaud, mais, tandis qu'elle avait le dos tourné, son mari s'empara d'un couteau servant à découper la viande et en asséna un coup terrible, par derrière, à sa femme.

Du premier coup il lui fendit la tête.

S'acharnant ensuite sur sa victime, il lui porta encore trois autres coups de son arme. Le sang gicla jusqu'au plafond.

Sans avoir pu pousser un cri devant son fils, la malheureuse femme s'affaissa de tout son long, la tête contre le lit.

Sans plus s'occuper de sa victime et de ses enfants, le meurtrier partit en emportant sa tasse de lait.

Mme Maillard était morte à côté de ses deux enfants, dont l'un dormait profondément, et l'autre pleurait, ne se rendant pas compte de l'horrible forfait.

Maillard, une fois dans la rue, s'était rendu avec son bol de lait chez un pharmacien et lui avait demandé d'analyser le lait.

Il avait rencontré en chemin un employé, M. Leriche, qu'il connaissait. Ce dernier, remarquant l'état de surexcitation de Maillard, se rendit avec un ami au domicile du meurtrier et découvrit le drame.

L'assassin, voyant que le pharmacien refusait d'analyser le lait, alla se constituer prisonnier à la gendarmerie.

Le parquet a ouvert aussitôt une enquête. Maillard était connu comme ayant un caractère peu communicatif.

Sa femme ayant eu, naguère, des écarts de conduite, on croit que le criminel a commis, comme nous le disons plus haut, son acte dans un accès de jalousie.

Le crime d'un satyre

On découvre dans un terrain vague le cadavre d'une femme qui a été violée

Berlin, 23 septembre. — Hier, vers sept heures, un ouvrier qui s'était rendu dans un terrain vague de la Prenzlauer Allée pour y décharger de la paille, aperçut, gisant sur le sol, le cadavre d'une femme. Elle avait encore dans la bouche un baillon. Elle ne portait apparemment aucune trace de blessure.

L'ouvrier s'empressa d'avertir la police de sa sinistre découverte. Aussitôt des agents, sous la conduite du conseiller de gouvernement Hoppe, se portèrent sur les lieux, pour faire les constatations.

L'identité de la personne assassinée n'offrit aucune difficulté à établir, car elle portait sur la poitrine, au-dessus de ses vêtements, un livret d'ouvrière, carnet de légitimation, obligatoire pour toute personne qui ne travaille pas à son compte. Elle avait, en outre, sur elle, un bulletin de sortie de l'hôpital.

Née à Jackzenbuck, en 1865, la victime est une ouvrière du nom de Johanna Pagel. Elle couchait dans des asiles de nuit.

On n'a pas encore trouvé le meurtrier. Néanmoins, un ouvrier du nom de Melzer, qui passait souvent la nuit à l'asile de nuit a été arrêté comme suspect. Sa trace a été trouvée grâce aux chiens de police.

Ces chiens, Prinz et Schnaurrl, après avoir senti l'un après l'autre, et à quelque intervalle, le baillon mis dans la bouche de la malheureuse femme, et d'autres objets : un foulard, un mouchoir, deux pièces de 5 pfennings, trouvés sur elle ou à côté, suivirent la même piste et menèrent à un petit caboulot, dans la Senefelder Strasse. Le propriétaire de ce débit déclara qu'il était venu dans la nuit un homme à qui il avait vu ce mouchoir. Le signalement de cet homme s'applique à l'ouvrier Melzer.

La mutinerie des légionnaires

Le pseudo-comte de Rhodes serait un apprenti jardinier repris de justice

Berlin, 23 décembre. — Le *Tag*, dans son édition de midi, déclare avoir reçu, au sujet de la personnalité du légionnaire de Pal, des informations authentiques.

Il en ressort que le Parquet de Lissa (province de Posen) est parvenu à établir que le soi-disant de Pal ou comte Rhode serait un ancien apprenti jardinier, né à Fraustadt (Posen) et qui se nommerait Félix Kadur.

Il avait subi plusieurs condamnations.

FEUILLETDN DU 24 DECEMBRE. N. 22

VIDOCQ

Le Roi des Policiers

par Marc MARIO et Louis LAUNAY

Le lendemain, le pays même, qui avait été si bien surveillé la veille, était pillé par les bandits.

Ce n'étaient plus de vulgaires malfaiteurs qui désolaient une contrée : c'était quelque chose comme les pastoureaux ou les grandes compagnies ; c'était, n'en déplaise aux nobles fils de preux, comme une croisade.

L'armée de Caron était peu nombreuse, mais elle avait ces cadres bien organisés.

D'ailleurs, les plans étaient si habilement combinés que les gens de police arrivaient trop tard ou étaient outrageusement roués.

Ces expéditions enthousiasmèrent Albert de Chaignolles-Caron.

Puis il y prit moins de plaisir.

Il les trouva manolones, fastidieuses, indignes de lui. Il ne voulut plus en entendre parler.

Le viveur parisien s'ennuya. La nostalgie de la capitale le reprit. Il revint à son foyer de prédilection.

Cette fois, il expliqua à ses amis qu'il avait été en Ecosse, où il avait vécu solitairement pour oublier un amour malheureux.

Albert de Chaignolles, en récapitulant la liste de ses exploits récents, fut très mécontent de lui-même.

La province n'avait pas donné de résultats appréciables.

Ses complices avaient exigé des parts très fortes, sous prétexte de déplacements et de dangers plus grands à courir.

Quelquefois une opération qui paraissait donner des bénéfices fabuleux, se terminait par un vol dérisoire.

Caron jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.

Il accusa son imagination paresseuse. La mine qu'il exploitait à Paris devait être inépuisable : il s'agissait de trouver de nouveaux filons.

Il prépara tout de suite d'importantes affaires, qui nécessitaient l'emploi de tout son personnel.

En attendant de prochaines rentrées, il fallait se restreindre et ne pas jeter l'argent par les fenêtres.

La privation la plus dure pour Albert de Chaignolles fut celle du jeu. Pendant trois mois, il évita de s'asseoir à une table recouverte d'un tapis vert.

Il avait loué, à Montmartre, un appartement des plus modestes, et c'est là qu'il mettait la dernière main à son plan.

Un jour il rencontra Francine. La beauté de la jeune fille attira son attention. Il trouva original lui, le prétendu grand seigneur, qui n'avait pour maîtresses que des femmes élégantes, de séduire cette grisette.

Cette idylle dura quelque temps. Naturellement, Francine, qui se trouvait assez heureuse, ne soupçonna jamais un seul instant que son amant était un horrible bandit.

Il lui avait raconté une histoire assez vraisemblable : la jeune femme n'en avait pas demandé davantage, cherchant constamment à s'étourdir.

Quand la rupture se produisit, Francine n'éprouva aucun chagrin et ne fit aucun reproche à M. de Chaignolles, qu'elle n'aimait pas véritablement.

Ils se séparèrent bons amis, avec un sourire sceptique aux lèvres, en se promettant intérieurement d'oublier de la façon la plus complète les quelques heures agréables qu'ils avaient passé ensemble.

Albert de Chaignolles s'efface de nouveau pour faire place à Caron.

Il battit le ban et l'arrière-ban de sa milice du crime. Il éprouva une des plus violentes déceptions de sa vie.

Les chauffeurs, que leur chef avait abandonnés une belle nuit, en leur disant qu'ils recevraient des ordres, s'étaient avisés de guerroyer sans leur général.

Ils continuèrent à tenir la campagne.

La terreur qu'ils inspiraient leur assura une courte impunité. Ils s'enhardirent, voulurent décupler leurs recettes. Ils commirent imprudences sur imprudences.

La police, depuis si longtemps bafouée, s'aperçut enfin que le chef ne dirigeait plus ses soldats.

D'innombrables brigades de gendarmerie furent mises sur pied.

Après quelques escarmouches où la victoire restait indécise, une véritable bataille s'engagea entre les représentants de l'autorité et les bandes. Force resta à la loi.

Les trois quarts des chauffeurs furent massacrés ; le reste fut fait prisonnier.

Le procès, très dramatique, dura six semaines.

Aucun des accusés n'obtint le bénéfice des circonstances atténuantes ; le jury fut impitoyable.

Vingt-deux condamnés furent exécutés à Melun.

L'armée d'Albert de Chaignolles était exterminée.

Lorsque le général apprit le sort de ses hommes, il eut un accès de découragement ; puis il jura de venger ces victimes.

C'était facile à penser, mais beaucoup plus difficile à réaliser.

Il ne restait à Paris, de la fameuse bande, que ce que Caron appelait son état-major. Ses lieutenants les plus intrépides avaient succombé, sans nommer leur chef, par exemple. Il fallait procéder à un recrutement qui serait aussi long que périlleux.

Or, la bourse de M. Albert de Chaignolles était presque vide.

Avec la superstition des joueurs, qui font entrer les mathématiques dans leurs combinaisons, il se dit qu'il fallait pratiquer l'intermittence.

Ses ressources actuelles étaient trop précaires ; il ne pouvait rien tenter de sérieux dans son genre de prédilection.

Il chercha un dérivatif qui lui permit de s'emparer d'une grosse fortune, sans qu'il fût obligé de la partager avec ses derniers associés.

En outre, il se proposait d'agir par les moyens les plus faciles, afin de varier un peu ses plaisirs.

Il n'avait plus à hésiter : il fallait qu'il donnât suite à l'important projet qu'il caressait depuis longtemps.

Au moment de commencer l'expédition, il vit que, décidément, le nerf de la guerre lui manquerait, malgré les économies qu'il avait réalisées et le peu d'argent nécessaire.

Il fit appel à son usurier.

Couloubrier, le Shylock de cet Antonio, avait rendu des services — deux cent pour cent — au gentilhomme que tout le monde connaissait sous le nom d'Albert de Chaignolles.

Celui-ci, au premier coup d'œil, avait deviné le vulgaire recéleur sous la carapace du banquier dont se couvrait le personnage.

Pour être impartiaux et exacts, nous ajouterons que Couloubrier flairait le malfaiteur sous l'habit de l'homme du monde qui portait si élégamment le nom d'Albert de Chaignolles.

Un beau jour, ils ne purent se regarder sérieusement et se décidèrent à jouer cartes sur table.

Couloubrier avait beaucoup d'argent ; il en mit à la disposition d'Albert de Chaignolles, tant qu'il espérait être remboursé. La chose arriva souvent.

Mais en partant de Paris pour exploiter la province, le débiteur laissa une grosse dette en souffrance. Couloubrier, qui avait l'esprit étroit, se répandit en récriminations aussi stériles que superflues, lorsqu'il revit Albert de Chaignolles.

Au lieu d'un remboursement, Caron voulut négocier un nouvel emprunt.

Couloubrier refusa net.

Caron se fâcha. L'usurier tint bon. Enfin, pressé dans ses derniers retranchements, il fournit quelques subsides, après avoir étudié les frais de l'opération projetée par son client.

Cette ladrerie changea les dispositions d'Albert de Chaignolles.

Il s'était dit qu'il ferait une tentative aussi hardie que simple contre la fortune du marquis de Crécy, mais qu'il prendrait philosophiquement son parti en cas d'insuccès.

La mauvaise volonté et les exigences inconcevables de Couloubrier obligèrent Caron à réussir coûte que coûte, et dans le plus bref délai possible.

Son cousin, le châtelain de Kernilis, ne voulait plus le voir.

Il s'agissait de supprimer ce vieillard dont la rancune était décidément trop tenace, s'il ne revenait pas à de meilleurs sentiments.

Il restait la petite-fille du marquis : Mlle Berthe de Vaudoy. Albert de Chaignolles, en rappelant des souvenirs d'enfance, saurait l'intéresser.

Il épouserait sa cousine.

Si la petite sotte résistait, elle irait rejoindre son aïeul dans la tombe.

Albert de Chaignolles avait froidement tout calculé.

Il avait pris son parti. Aucun obstacle ne l'arrêterait.

Jamais il ne revenait sur une décision. Il avait une force de volonté inconcevable.

Albert de Chaignolles avait mandé Lucien Delagarde, Taurisson et Courgibet, trois de ses complices qui avaient eu la chance de ne pas aller en province, et qui étaient restés tranquillement à Paris pendant que leurs compagnons couraient par monts et par vaux.

Lucien Delagarde était un déclassé que Chaignolles avait remarqué dans la société qu'il fréquentait.

Albert n'eut pas de peine à enrôler Lucien dans sa bande. Grâce à quelques leçons pratiques, il en fit un élève du plus grand avenir.

Delagarde était de la même taille que son chef ; il ne possédait pas la distinction de Chaignolles mais il restait élégant quand même en exerçant sa nouvelle profession.

Chaignolles tenait beaucoup à cette recrue qu'il lançait parmi les gens du monde que l'association visait.

Taurisson et Courgibet étaient deux drôles, aussi astucieux que braves, qui ne reculaient jamais devant la grosse besogne, la seule que l'on pût décemment leur confier.

Avec ces trois hommes, et les ramifications que la société avait en Bretagne, Albert de Chaignolles se faisait fort de réussir.

Ils arrivèrent à Brest. Chacun se logea isolément ; mais tous les jours le chef présidait une réunion dans laquelle il donnait ses ordres.

Caron se montrait le plus actif.

Il s'était rendu tout près du château de Kernilis et avait procédé à une enquête sommaire.

(A suivre).